



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CHARTE PARTENARIALE *Analyse des Besoins Sociaux* de la population de ROUEN

Entre :

- ***La Banque Alimentaire de Rouen et sa Région***
représentée par Monique DUBOC, Présidente
- ***La Caisse d'Allocations Familiales de Rouen***
représentée par André REY, Directeur
- ***La Communauté d'Agglomération Rouennaise***
représentée par François ZIMERAY, Président
- ***Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de ROUEN***
représenté par Laurence de KERGAL, Vice-Présidente
- ***La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Rouen***
représentée par Michel PELAT, Directeur
- ***La Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Normandie***
représentée par Jean Yves YVENAT, Directeur
- ***Le Département de Seine Maritime***
représenté par Didier MARIE, Président
- ***Le Ministère de la Santé et des Solidarités***
(**DRASS** de Haute Normandie)
représenté par Claudine BOURGEOIS, Directrice Régionale
- ***Le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement*** (**DDTEFP** et **COTOREP** de Seine Maritime)
représenté par Jean-Claude LAHAIE, Directeur Régional
- ***La Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise***
représentée par Annie JEANNE
- ***Le Rectorat de Rouen***
représenté par Jean-Jacques POLLET, Recteur
- ***L'Union Départementale des Associations Familiales de Seine Maritime***
représentée par Christian DEVIS, Président
- ***L'Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux***
représentée par Emile GROULT, Président
- ***L'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Seine Maritime***
représentée par Gérard GILMANT, Directeur
- ***La Ville de Rouen***
représentée par Pierre ALBERTINI, Maire

Et dénommés ci après « les partenaires »
Les parties ci-dessus dénommées conviennent de la présente charte.

Préambule : L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Le décret 95-562 du 6 Mai 1995 instaure que "*les Centres Communaux d'Action Sociale (...) procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment ceux des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.*" (article 1^{er})

Le CCAS de la ville de Rouen a souhaité développer cette analyse depuis l'année 2000 en créant un Observatoire des Données Sociales, recueillant et analysant les données concernées et devant permettre que "*le centre communal d'action sociale mette en œuvre, sur la base du rapport mentionné à l'article 1^{er}, une action sociale générale (...).*" (article 2).

Le CCAS de la Ville de Rouen a souhaité développer cette mission première afin d'intégrer pleinement les partenaires institutionnels, concernés par les données étudiées.

Ainsi, depuis l'année 2000, l'Observatoire des Données Sociales a produit, en collaboration avec un cabinet d'expertises (COMPAS-TIS de Nantes), trois Analyses des Besoins Sociaux de la population de Rouen qui ont été finalisées chacune par un document de synthèse et un CD-Rom base de données à destination de chacun des partenaires. Cette analyse a pour objectif d'être une aide à la prise de décision et de favoriser la coordination locale concernant la mise en oeuvre des politiques publiques liées à l'action sociale.

Par ailleurs, l'évolution des politiques et problématiques sociales ces dernières années :

- La décentralisation de l'Action Sociale a pour conséquence une responsabilisation accrue des élus locaux et la mise en place d'outils propres au suivi territorial de la mise en œuvre des politiques nationales et de l'application des dispositifs locaux, tels que les schémas d'organisation (Schéma Directeurs Départementaux handicap ou personnes âgées, ...) ou les programmes d'actions (Contrat de Ville, Contrat Educatif Local, Convention Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Plan Local d'Insertion par l'Emploi, ...)
- Le partage croissant de compétences et de responsabilités entre l'Etat et les Collectivités Territoriales qui a pour conséquence le développement de politiques transversales sur des territoires aux dimensions variables (infra communales, communales, intercommunales, départementales ou

régionales), renforçant le pouvoir de décision au niveau local au profit de réalités sociales de plus en plus diverses,

- La multiplication des dispositifs partenariaux qui suscitent la création de formes variées de cogestion et l'accroissement des instances de coordination ou de décisions,
- Le chevauchement ponctuel entre différentes politiques menées par les instances ayant compétences dans un même champ d'intervention et sur un même territoire,
- Le développement de la précarité sociale et l'évolution quantitative de la population en difficulté limitant les possibilités quant à la capacité de l'Action Sociale à contribuer aux besoins essentiels des personnes concernées (alimentation, santé, logement, formation, travail, insertion sociale ...)
- L'accroissement des spécificités territoriales qui nécessitent une adaptation des réponses aux réalités géographiques en terme de difficultés rencontrées par les habitants.

sont autant de facteurs qui appellent un renforcement du partage des informations sociales disponibles pour optimiser les potentiels d'intervention et les réponses correspondantes à l'identification des besoins sociaux de la population à une échelle infra communale.

Cette charte exprime l'implication et la volonté commune des signataires de procéder à une observation et une analyse partagées visant à adapter les services rendus aux besoins et difficultés évaluées des habitants de Rouen. Cette dynamique inter partenariale s'inscrit dans un souci de coordination et de reconnaissance mutuelle des différents intervenants locaux, cette charte ayant vocation à garantir le cadre nécessaire à un fonctionnement harmonieux.

En conséquence, il est convenu entre les parties ce qui suit :

OBJET de la CHARTE

La présente charte a pour objet de définir les engagements et les modalités communes à l'ensemble des partenaires concernant l'échange, l'utilisation, l'analyse partagée et la diffusion des données au titre de l'analyse des besoins sociaux de la population de Rouen.

OBJECTIFS de la DEMARCHE

Les objectifs principaux de la démarche de l'analyse des besoins sociaux sont de :

- ***permettre d'observer à l'échelle infra communale les évolutions des populations, de leurs besoins et demandes, et des situations sociales***
- ***favoriser la réflexion et l'analyse concertée au niveau local entre les partenaires exerçant une compétence sociale auprès de ces populations***
- ***produire des documents de synthèse apportant des éléments utiles à la compréhension des problématiques à destination des instances de décision de l'ensemble des partenaires***

Les objectifs opérationnels mis en œuvre sont les suivants :

- la constitution et l'alimentation régulière d'un système d'informations partagées entre les acteurs majeurs en charge d'une mission de service public, dans le champ du social et exerçant des compétences sur le territoire de la commune de Rouen, centralisé sous forme d'une base de données informatisée dans le cadre du service de l'Observatoire des Données Sociales du CCAS de Rouen.
- la mise en œuvre d'une analyse partagée, autour de thématiques définies en comité de pilotage, entre les différents partenaires afin d'enrichir l'analyse infra communale des données quantitatives recueillies par des données qualitatives issues de leur connaissance des différents publics concernés.
- Les analyses produites et les données collectées donnent lieu à une publication annuelle (rapport) à destination exclusive des partenaires de l'Observatoire des Données Sociales. Chaque partenaire sera consulté, pour accord préalable, sur la partie de l'analyse consacrée à ses données, avant diffusion. Ces dernières sont systématiquement accompagnées de la citation de leur source ainsi que des limites et apports méthodologiques afférents.
- Par ailleurs, tous les partenaires bénéficieront d'un accès à un site extranet sécurisé (à partir du 4^{ème} trimestre 2005) et actualisé annuellement, comprenant les indicateurs majeurs des données recueillies et des traitements graphiques et cartographiques associés.

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT du DISPOSITIF

Un Comité de Pilotage comportant des représentants élus de la ville, des responsables de services de la Mairie et du CCAS, choisit les thématiques abordées durant l'année, en fonction de propositions de thèmes élaborées par l'observatoire à partir des questionnements recueillis auprès des partenaires. De plus, le Comité de Pilotage valide la production de l'observatoire des données sociales.

Les partenaires mettent à disposition de l'Observatoire des Données Sociales du CCAS de la ville de Rouen des données relatives aux actions menées en direction de la population rouennaise dans le cadre de leurs missions, et plus particulièrement les données liées aux indicateurs déterminés conjointement. Le détail et les spécificités des données recueillies font l'objet d'une convention spécifique entre le CCAS de Rouen et le partenaire concerné.

Le traitement statistique des données est assuré par l'Observatoire des Données Sociales du CCAS de Rouen, avec l'appui d'un organisme extérieur et spécialisé dans ce domaine, dans le respect des règles de confidentialité¹ et d'une méthodologie adaptée.

Les données sont analysées en lien avec le partenaire fournisseur de l'information. La diversité des mesures et des interventions de chaque partenaire nécessite l'implication du fournisseur d'information dans la compréhension de son intérêt et de ses limites méthodologiques.

Des représentants des partenaires sont invités à participer à des réunions d'échanges autour de thématiques arrêtées annuellement par le Comité de Pilotage de l'Observatoire des Données Sociales. Elles ont pour objet la construction d'une "analyse partagée" telle que définie dans le chapitre précédent.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté du CCAS de Rouen de permettre aux différents acteurs de l'action sociale de commenter leurs données et de participer à des échanges sur un thème social local, pour lequel le partenaire souhaite contribuer à une réflexion commune, afin de favoriser l'émergence d'échanges constructifs et de propositions d'actions.

Ces temps de rencontre offrent la possibilité de confrontation ou de débat dans un souci d'évaluation ou opérationnel. Chaque partenaire conserve par ailleurs la maîtrise de l'évaluation des dispositifs dont il assure la gestion et de la pertinence des suites éventuelles à donner.

MODALITES LIEES AUX DONNEES et à la DIFFUSION

Les informations demeurent propriété du partenaire émetteur et ne sont transmises que dans un cadre de droit d'usage. Elles ne peuvent être utilisées qu'au titre de l'analyse des besoins sociaux de la population de la ville de Rouen. Cette transmission s'opère dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur² et des règles propres à l'institution émettrice des données, qui sont clarifiées dans la convention spécifique.

¹ *Anonymat des fichiers et respect de la déontologie statistique (pas d'information diffusée en deçà de 5 personnes concernées)*

² *Règles élaborées par la CNIL et Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004*

Les données concernées par la convention spécifique en cours sont transmises à l'échelle territoriale jugée la plus pertinente par le fournisseur d'information.

Toutes les informations, dont les partenaires sont destinataires, ne peuvent être diffusées en dehors du réseau constitué sans accord du fournisseur de la donnée concernée.

Chaque partenaire confie son logotype, dans un cadre de droit d'usage, à l'Observatoire des Données Sociales du CCAS. Ce dernier est autorisé à l'insérer uniquement dans les documents diffusés liés à l'Analyse des Besoins Sociaux. L'objectif est de favoriser l'identification des partenaires et de communiquer sur leur participation active dans la production de l'analyse de l'année considérée. Le CCAS s'engage, pour toute reproduction du nom et du logotype, à respecter les normes graphiques telles que fournies par les partenaires

Les moyens mis à disposition par chaque partenaire dans le cadre de la réalisation de cette mission sont à leur discrétion et ne peuvent donner lieu à aucune compensation financière des autres partenaires.

DUREE et CONDITIONS

La présente charte engage les signataires pour une durée de un an renouvelable tacitement sans pouvoir excéder une durée totale de 6 ans.

Chacune des parties peut se désengager de cette charte par lettre recommandée moyennant un préavis de trois mois avant le 31 décembre de l'année en cours. Dès lors, l'institution concernée perd sa qualité de partenaire et ne bénéficie plus des dispositions de la présente charte.

La présente charte devient exécutoire après signature de la totalité des parties contractantes.

Fait en quinze exemplaires, à Rouen, le

Monsieur le Maire
Ville de Rouen

Pierre ALBERTINI

Madame la Vice Présidente
CCAS de la Ville de Rouen

Laurence de KERGAL

Monsieur le Recteur
Académie de Rouen

Jean-Jacques POLLET

Jean-Claude LAHAIE

Monsieur le Président
Agglomération Rouennaise

François ZIMERAY

Monsieur le Directeur Départemental
DDTEFP de Seine Maritime

Monsieur le Président

**Département
de Seine-Maritime**

Annie JEANNE

Didier MARIE

Monsieur le Président
URIOPSS
Haute-Normandie

Monsieur le Directeur
URSSAF de Seine-Maritime

Emile GROULT

Monsieur le Directeur
C.A.F. de Rouen

Gérard GILMANT

Madame la Présidente
Banque Alimentaire
de Rouen et sa région

Monique DUBUC

André REY

Monsieur le Directeur
CPAM de Rouen

Monsieur le Président
UDAF de Seine Maritime

Christian DEVIS

Michel PELAT

Madame la directrice Régional
DRASS de Haute-Normandie

Claudine BOURGEOIS
Monsieur le Directeur
CRAM de Normandie

Jean-Yves YVENAT

Madame la Directrice
Mission Locale de l'Agglomération
Rouennaise